

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	24	
Représentés :	7	
Non représentés :	2	
		<b>Séance du 17 décembre 2024</b>
L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Prix Saboly 2024 – versement du prix

Philippe Collet, Adjoint au Maire délégué aux Patrimoines, rappelle que depuis plusieurs années, la Ville de Monteux décerne un prix « Nicolas Saboly » à une personnalité ou un groupe qui participe au développement de la culture provençale, en alliant tradition et modernité.

Par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le montant attribué au lauréat du prix « Nicolas Saboly » à 1.000€ (mille euros).

Le prix Nicolas Saboly 2024 sera remis au groupe musical Li Cabrian qui vient de sortir un livre-cd intitulé « Gardaren lou mistrau ». Cet ouvrage comprend toutes les paroles des chansons en provençal et en français. Il n'y a qu'à l'écouter, tant par les musiques que par les textes pour comprendre ce que signifient les termes culture provençale, tradition, modernité.

Il est donc proposé d'autoriser le versement de la somme de 1.000€ au groupe Li Cabrian, représenté par son président Monsieur Daniel Chabert. Le prix sera quant à lui remis le 30 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Collet entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 7 décembre 2015 fixant le montant du prix attribué au lauréat du Prix Saboly,

**AUTORISE** le versement de la somme de 1.000€ à l'Association Li Cabrian représentée par Monsieur Daniel Chabert et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Collet à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AÏTANE**

*(Signature)*  
**Secrétaire de séance**

*Transmis le 9/01/2025.*